



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1961

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : La Bégude - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

**Conseil du 22 mai 2017****Délibération n° 2017-1961**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Feyzin

objet : **La Bégude - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Feyzin-Quartier de La Bégude fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Le quartier de La Bégude est situé sur le plateau au cœur de la Commune de Feyzin et surplombe la vallée du Rhône et la vallée de la chimie.

Ce secteur, caractérisé par une imbrication foncière résultant des principes de l'urbanisme sur dalle, se compose à la fois d'un tissu urbain ancien et d'immeubles collectifs plus récents au contact d'un habitat pavillonnaire.

Le projet de requalification du quartier de La Bégude est programmé concomitamment à une opération de rénovation d'un patrimoine d'habitat collectif vieillissant sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat.

Une étude préalable de programmation et d'aménagement a permis de définir un programme approuvé par la Commune de Feyzin et la Métropole de Lyon, les orientations d'aménagement intégrant le plan de circulation et la prise en compte du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le projet d'aménagement de La Bégude poursuit les objectifs suivants :

- inscrire la place Louis Grenier dans le dynamisme porté actuellement par les nouveaux programmes immobiliers et les aménagements récents,
- rétablir la relation entre les quartiers environnants à travers le renforcement des continuités piétonnes en lien avec les modes doux et personnes à mobilité réduite (PMR) et également faciliter la vie au quotidien des riverains,
- améliorer et renforcer cette centralité par la présence de commerces de proximité et par la clarification, notamment, des limites domaniales,
- donner une nouvelle identité à cet espace au caractère minéral en offrant une meilleure lisibilité,
- améliorer le confort d'usages et des piétons en réorganisant la circulation et le stationnement autour de la place Louis Grenier, la rue du Boulodrome et la rue de La Bégude,
- ouvrir le cœur commercial de la place Louis Grenier sur la ville depuis la route de Lyon.

Le présent projet de délibération concerne l'ouverture et les modalités pour la concertation préalable prévue par les articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, en raison du montant des travaux et de l'impact sur le cadre de vie local de cette opération d'aménagement.

Le périmètre de la concertation est délimité par les rues citées ci-après :

- au nord, se situe en limite du secteur du Boulodrome,
- à l'ouest, se situe en limite du chemin de Beauregard,
- à l'est, se situe en limite de la route de Lyon,
- au sud, est bordé par la place Louis Grenier.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :
  - . en Mairie de Feyzin,
  - . à l'Hôtel de la Métropole de Lyon.
- ce dossier comprendra notamment :
  - . la présente délibération,
  - . un plan de situation,
  - . un plan de périmètre de la concertation,
  - . un document explicatif rappelant les objectifs du projet,
  - . un cahier destiné à accueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Une réunion publique d'information pourra être organisée, si besoin, pendant la période de cette concertation.

La concertation sera ouverte à compter du 31 mai 2017. Un avis administratif annonçant les dates de cette concertation préalable sera affiché aux emplacements réservés à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et en Mairie de Feyzin. Cet avis sera par ailleurs publié dans le journal Le Progrès afin d'informer la population de ce projet et la tenue de cette concertation. Dans les mêmes formes, un avis administratif indiquera la date de clôture de la concertation, au minimum une semaine avant la clôture effective de cette dernière.

Au terme de cette période, il sera dressé le bilan de la concertation et il donnera lieu à une délibération du Conseil de Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le paragraphe commençant par : "Le présent projet de délibération...." de l'exposé des motifs et dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire :

"article L 103-3"

au lieu de :

"article R 103-1".

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - en application de l'article L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable pour l'opération de requalification du quartier de La Bégude à Feyzin.

**2° - Autorise** monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable à ladite opération selon ces modalités.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.**